

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2024-1312
CONCERNANT LA CITATION D'UN IMMEUBLE ET D'UN OBJET PATRIMONIAUX
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 236-242 DE L'AVENUE DU PORTAGE
(LOT 2 808 722 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 12 août 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1312 concernant la citation à titre d'immeuble et d'objet patrimoniaux du presbytère Saint-Michel-Archange et du monument du Sacré-Cœur situés au 236-242, avenue du Portage (lot 2 808 722 au cadastre du Québec).

Le règlement N° 2024-1312 est entré en vigueur 25 juin 2024, conformément à l'article 134 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25^e jour du mois de septembre 2024
et publié le 2 octobre 2024



Angèle Tousignant, greffière